

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/08/2022

Dossier complet le :

19/08/2022

N° d'enregistrement :

2022-0097

### 1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement du coeur de bourg de 2,7ha - Place Jean-Jaurès et abords de la mairie - à Lallaing (59)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Lallaing

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 1 5 9 0 3 2 7 9 0 0 0 1 0

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41° a)	<p>174 places de stationnement ouvertes au public (163 places préexistantes et 11 places créées).</p> <p>Le projet portant sur 2,7 ha, ne vise pas la rubrique 39 (inférieur au seuil de 5 ha aménagé) et est soumis à un Dossier Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0.</p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est aujourd'hui largement investi par les véhicules, avec la route départementale RD 225, qui divise l'espace, et l'emprise des stationnements sur la place Jean-Jaurès. Cet aménagement actuel confère un problème technique, lié à la gestion de l'eau et à l'infiltration des eaux pluviales. De plus, il y a un impact visuel sur le patrimoine culturel, le cadre de vie et la population.

Le site manque d'une composition urbaine harmonieuse.

Pour valoriser et redynamiser son centre bourg, Lallaing s'engage dans la création de nouveaux espaces paysagers, la valorisation de l'espace aux piétons ainsi qu'en l'aménagement d'aires de stationnements végétalisés.

La désartificialisation, liée aux stationnements végétalisés et à la réduction des surfaces perméables, permet d'augmenter les îlots de fraîcheur, de privilégier l'infiltration des EP et de favoriser la biodiversité.

## 4.2 Objectifs du projet

Le réaménagement de la place Jean Jaurès, des abords de l'Hôtel de Ville et de la rue Joseph Morel s'appuie sur plusieurs objectifs. Ces objectifs permettent de répondre aux problématiques actuelles développées dans le 4.1 :

- Mettre en valeur le patrimoine culturel et créer une synergie entre les bâtiments majeurs de la place : l'Hôtel de Ville, l'église et les commerces ;
- Faire ressortir l'histoire du site liée à l'eau ;
- Repenser la place piétonne pour lui donner des espaces plus confortables ;
- Faciliter l'accessibilité des commerces et prévoir leur extension temporaire sur l'espace public ;
- Conforter et augmenter la nature et la biodiversité en ville ;
- Améliorer le stationnement.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement de la place Jean-Jaurès et de ses abords sera réalisée sur un terrain existant, dont la superficie de l'emprise totale est d'environ 27 000 m<sup>2</sup>, soit 2,7 ha.

Les travaux consistent en la réalisation de structure de chaussée en enrobé, d'accotement en béton, de travaux de réseaux (dévoisement et effacement de réseaux, gestion des eaux pluviales) et d'un projet de fontainerie. Ce projet de fontainerie permet de faire ressortir l'histoire du site liée à l'eau. Pour alimenter la fontaine en eau, un système en circuit fermé est proposé; l'eau de la toiture de l'hôtel de ville sera récupérée, filtrée et réinjectée dans la fontaine.

Les travaux feront intervenir des engins de chantier pour une durée estimée à 12 mois.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du site ne comporte pas de phase particulière. Il se caractérise par l'entretien des espaces verts et l'entretien des aménagements urbains. Les prestations seront réalisées par les services municipaux.



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau, soumis à la rubrique 2.1.5.0.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet	2,7 ha
Stationnement en béton érodé + en EVERGREEN	341 m <sup>2</sup> + 951 m <sup>2</sup>
Trottoir en béton érodé	3 246 m <sup>2</sup>
Chaussée en enrobé + enrobé clair	1 808 m <sup>2</sup> + 1 089 m <sup>2</sup>
Sol souple	129 m <sup>2</sup>
Massif de plantation + pelouse	2 350 m <sup>2</sup> + 4 820 m <sup>2</sup>
Noues	510 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 50° 23' 28" N Lat. 03° 10' 13" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " .. Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " ..

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " .. Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " ..

Communes traversées :

Uniquement sur la commune de Lallaing

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

A notre connaissance, il n'y a pas eu d'évaluation environnementale pour les 163 places de parking préexistantes.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 ZNIEFF de type 2, distante de 360 m du projet 11 ZNIEFF de type 1, distantes de 950 m à 4,7 km du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional Scarpe Escaut - FR8000037
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les 3 catégories de zones humides, le site n'est pas inscrit en zones humides ni dans le SDAGE, ni dans le SAGE. Des sondages pédologiques, réalisés par AUDICCE, confirmer l'absence de zone humide sur la zone d'étude.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est distant de 4,2 km de l'emprise du projet. Il s'agit de la ZSC « Bois de Flines-Les-Raches et système alluvial du courant des Vanneaux » (FR3100506).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6. Caractéristiques de l'Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5 arbres, avec un potentiel impact sur la faune (notamment les chiroptères et avifaunes), seront abattus dans l'aménagement urbain. Conformément à l'annexe 7, les 3 feuillus et 1 conifère sont des arbres jeunes sans cavité avec une écorce lisse. Le cinquième est aussi un conifère, un peu plus vieux mais sans cavité. Ainsi, il n'y a pas d'impact sur les chauves-souris et les oiseaux. Une analyse phytosanitaire sera réalisée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de dévoiement de la RD devant la mairie feront l'objet d'un phasage et d'une organisation de chantier afin de maintenir le trafic durant les travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant le chantier, le bruit sera généré par les travaux classiques de voiries. En phase exploitation, les nuisances sonores seront diminuées. La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h et des rues en zone de rencontre seront créées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pendant le chantier, les vibrations seront générées par les travaux classiques de voiries.</p> <p>En phase exploitation, les vibrations seront les mêmes qu'actuellement.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les éclairages d'espaces publics, suivant les normes en vigueur, seront positionnés le long de la voirie.</p> <p>Les nouveaux éclairages publics diminueront l'impact actuel sur la biodiversité.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les rejets liquides et les effluents seront stockés dans un bassin de décantation avant rejet.</p> <p>En phase exploitation, la gestion des eaux sera améliorée par la mise en oeuvre de réseau séparatif des eaux pluviales et des eaux usées.</p> <p>Conformément à l'annexe 8, les eaux pluviales seront stockées sous les parkings (grâce au dalle Evergreen) et sous la voirie afin d'être filtrées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les entreprises seront sensibilisées au tri et une zone dédiée au stockage provisoire des matériaux sera installée. Les végétaux seront broyés sur place.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Lallaing ne comprend pas MH.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet n'est actuellement connu à proximité.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

La zone d'étude ne se situent pas à proximité d'un espace transfrontalier.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les engins de chantier seront lavés scrupuleusement afin d'éviter toute contamination du site avec des terres extérieures. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé sur l'emprise du projet.

Eviter la pollution des eaux : en phase d'exploitation, les eaux pluviales feront l'objet d'une gestion par des ouvrages d'infiltration (bassin, noues, espaces verts) et de rétention (chaussée réservoir et bassin enterré) avant rejet dans le milieu naturel. Améliorer la gestion des eaux par la mise en oeuvre de réseau séparatif des eaux pluviales et des eaux usées.

Dans les mesures de réduction, nous limitons le nombre d'arbre abattu à 5 sur 45 arbres existants. Ces arbres ne présentent aucun enjeu faunistique. Les 40 arbres concernés bénéficieront de mesure de protection pendant les travaux. De plus, 118 arbres seront plantés sur l'ensemble de l'aménagement. Cette désartificialisation permettra d'accueillir la biodiversité en ville et d'améliorer le cadre de vie grâce à la diminution de l'îlot de chaleur.

Les horaires de chantier seront adaptés, entre 7h-20h, les accès aux bâtiments riverains seront conservés et la circulation sera adaptée.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, le projet semble pouvoir être dispensé d'une évaluation environnementale car :

- Nous proposons une amélioration de la gestion des eaux ;
- Le projet a pour but de donner plus d'espace au végétal, en offrant des îlots de fraîcheurs ;
- La zone d'étude est déjà urbanisé ;
- Les places de parking sont, pour la plupart, déjà existante ;
- Aucun enjeu zones humides, faunes, flores et habitats n'est présent.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Description du projet. Annexe 7 : Plan de plantation et analyse des enjeux pour les arbres abattus. Annexe 8 : Plan des ouvrages projetés. Annexe 9 : Caractérisation de zone humide aux abords de la mairie.

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Orbain

le,

17/08/2022

Signature

Jean-Paul FONTAINE,  
Maire





# Projet d'aménagement du cœur de bourg

## Place Jean-Jaurès et abords de la mairie.

Commune : Lallaing (59)

### Formulaire Cas par cas : Annexes

Août 2022

Référence du dossier : L1820\_Aménagement du cœur de bourg\_Lallaing\_CasParCas\_Annexes\_1.0



---

# Sommaire

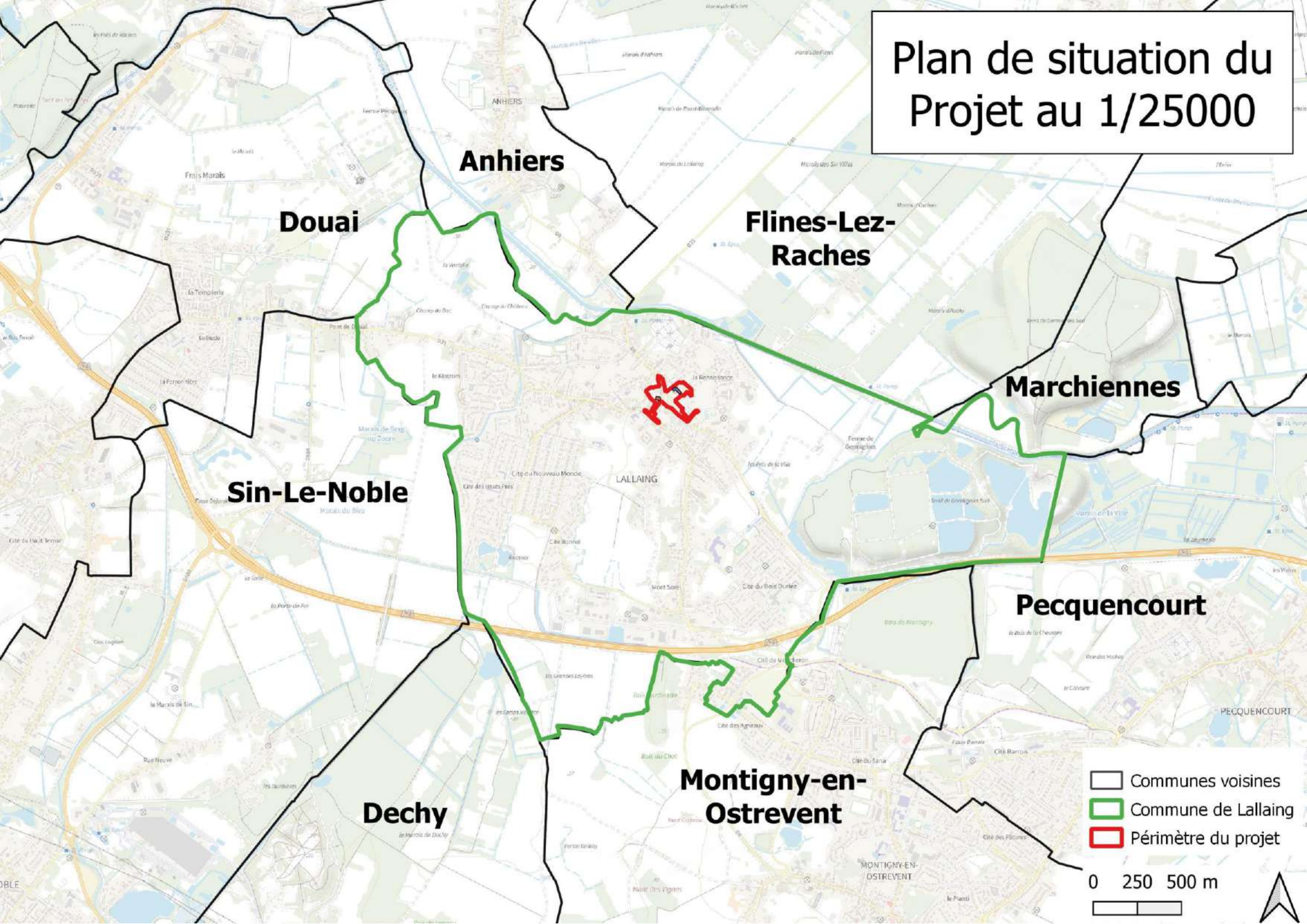
---

<b>PARTIE 1. ANNEXES OBLIGATOIRES .....</b>	<b>3</b>
ANNEXE 1 : DOCUMENT CERFA n°14734 « INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D’OUVRAGE OU PETITIONNAIRE » ....	4
ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION DU PROJET.....	7
ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D’IMPLANTATION DU PROJET .....	9
ANNEXE 4 : PLANS DES ABORDS DU PROJET ET PHOTOGRAPHIES AERIENNES .....	17
ANNEXE 5 : CARTE DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000.....	20
<b>PARTIE 2. ANNEXES VOLONTAIREMENT TRANSMISES .....</b>	<b>23</b>
ANNEXE 6 : DESCRIPTION DU PROJET .....	24
ANNEXE 7 : PLAN DE PLANTATION ET ANALYSE DES ENJEUX POUR LES ARBRES ABATTUS. ....	29
ANNEXE 8 : PLAN DES OUVRAGES PROJETES.....	35
ANNEXE 9 : CARACTERISATION DE ZONE HUMIDE AUX ABORDS DE LA MAIRIE.....	37

## Annexe 2 : Plan de situation du projet



# Plan de situation du Projet au 1/25000



**Douai**

**Anhiers**

**Flines-Lez-Raches**

**Marchiennes**

**Sin-Le-Noble**

LALLAING

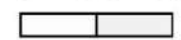
**Pecquencourt**

**Dechy**

**Montigny-en-Ostrevent**

- Communes voisines
- ▭ Commune de Lallaing
- ▭ Périmètre du projet

0 250 500 m



## Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation du projet



Les photographies du site ont été prises lors de deux reportages photographiques, réalisés le 23 mars 2022 et le 4 juillet 2022 sous un ciel dégagé à nuageux et avec un vent faible.

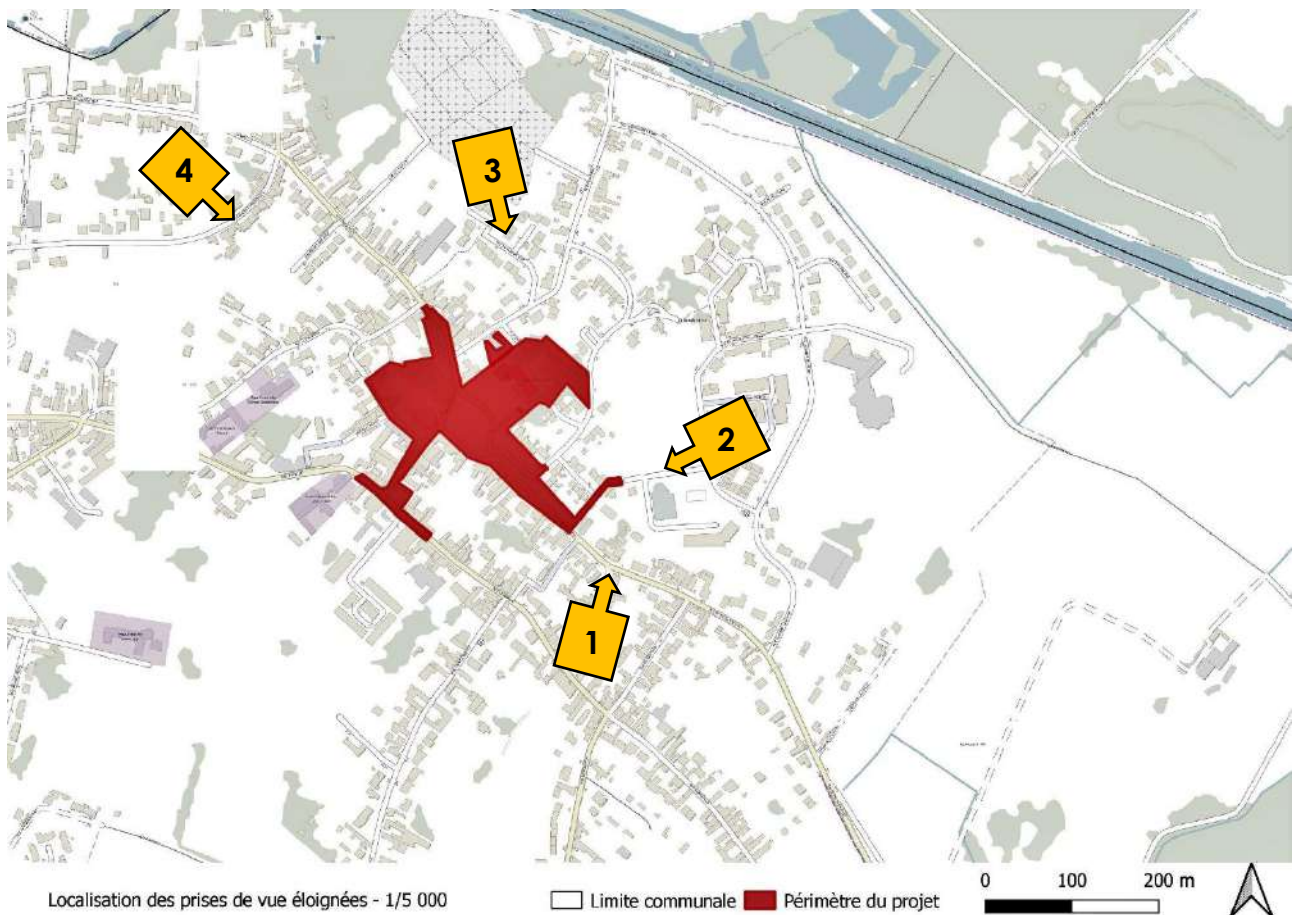
Quatre (4) photographies présentent le site dans son ensemble pour le situer dans son environnement éloigné. Cinq (5) photographies présentent le projet selon une vue rapprochée afin de l'identifier.

La localisation des prises de vue éloignées est représentée sur la carte IGN présentée sur la Figure 1. La localisation des prises de vue rapprochées est présentée sur la Figure 2.

Les prises de vues sont présentées sur les pages suivantes.

Ainsi, chaque photographie est associée à un numéro référencé sur la carte IGN, et accompagné de la direction dans laquelle chaque prise de vue est effectuée.

Figure 1 : Localisation des prises de vue éloignées





**Prises de vues du projet dans son environnement :**

Prise de vue 1, depuis la départementale D225, au sud-est du projet.



Prise de vue 2, depuis la salle polyvalente Emile Roger, entre la rue du 8 mai 1945 et la rue des tours, à l'Est du projet.



Prise de vue 3, depuis la rue du 19 mars 1962, proche du cimetière, au nord du projet.

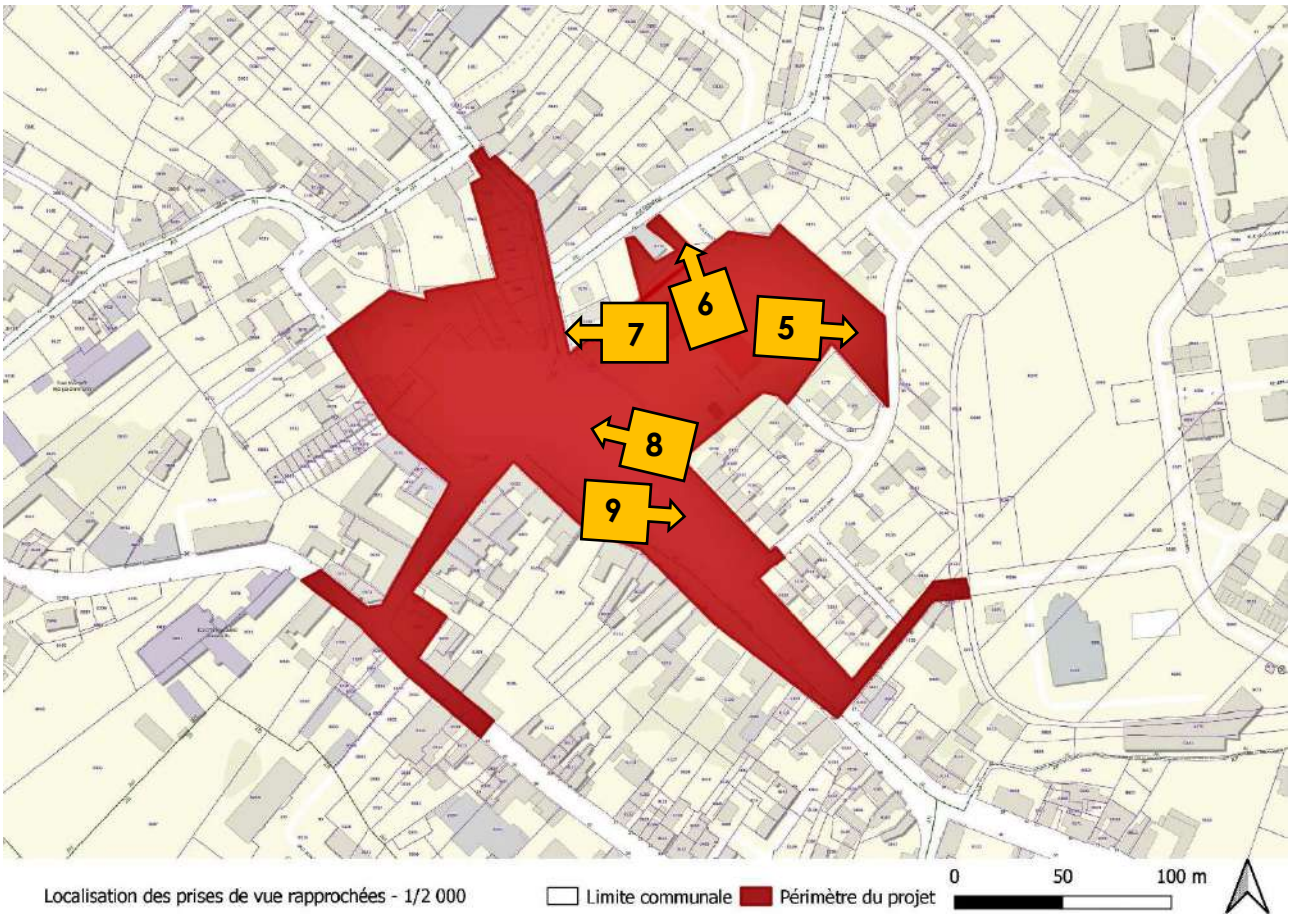


Prise de vue 4, depuis l'avenue de la Résistance, à l'ouest du projet.





Figure 2 : Localisation des prises de vue rapprochées





**Prises de vues du projet rapprochées :**

Prise de vue 5, depuis les jardins de la mairie, à la limite Est du site du projet.



Prise de vue 6, depuis le jardin de la mairie, à la limite Nord-Ouest du site du projet.





Prise de vue 7, depuis la rue Faidherbe, à l'Ouest du site du projet.



Prise de vue 8, depuis le centre de la place Jean Jaurès, au centre du site du projet.



Prise de vue 9, depuis le parking au centre du site du projet.





## Annexe 4 : Plans des abords du projet et photographies aériennes

L'environnement immédiat du site est constitué d'un paysage urbanisé agrémenté de jardins, et de prairies.

Au nord du site du projet se trouve un cours d'eau, la Scarpe canalisée.

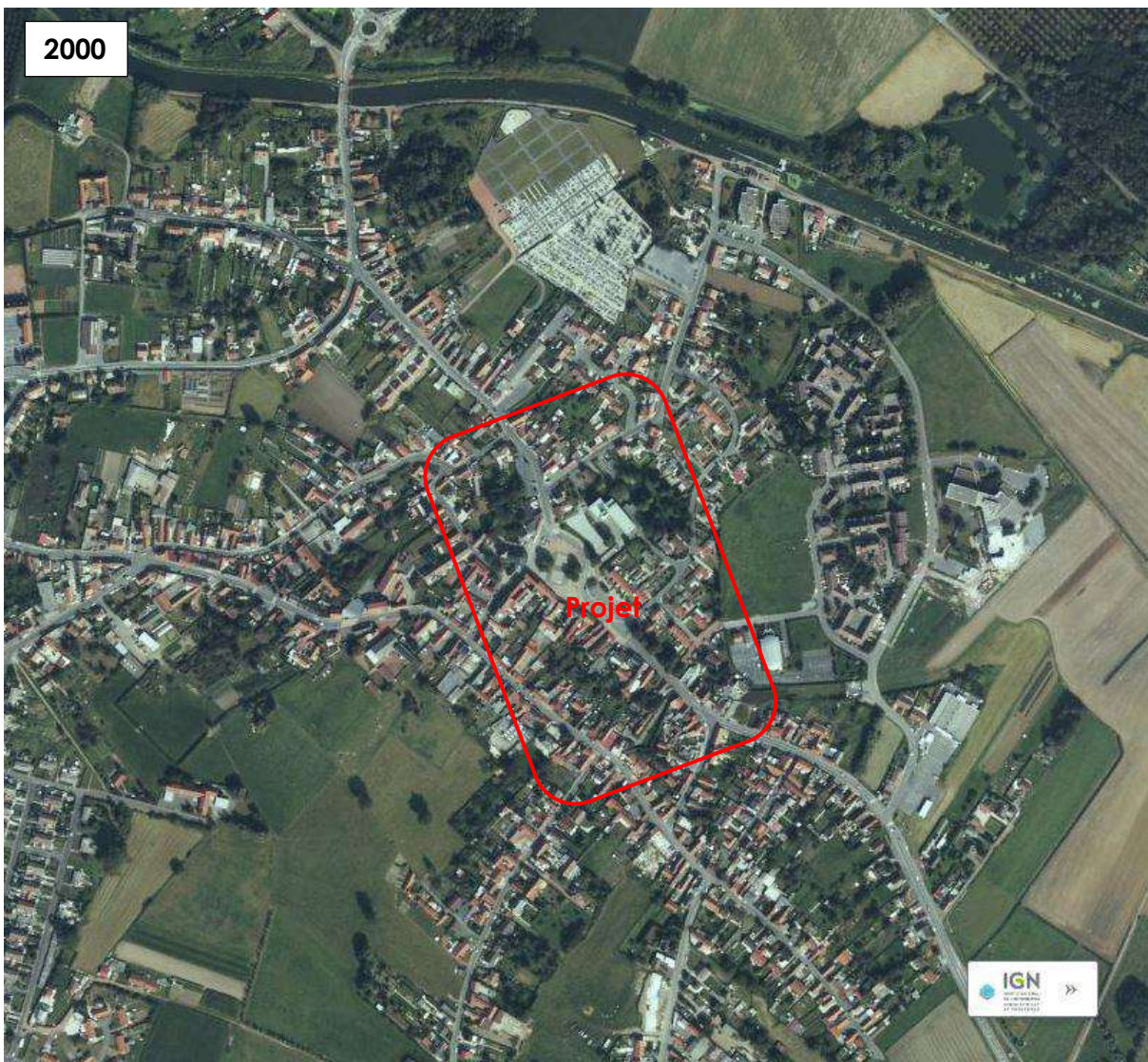
**Photographies anciennes :**

*Les photographies aériennes suivantes proviennent de la base de données « Remonter le temps ». Les orthophotographies datant de 2000 et 2010 montrent que le site a peu évolué depuis au moins 20 ans.*

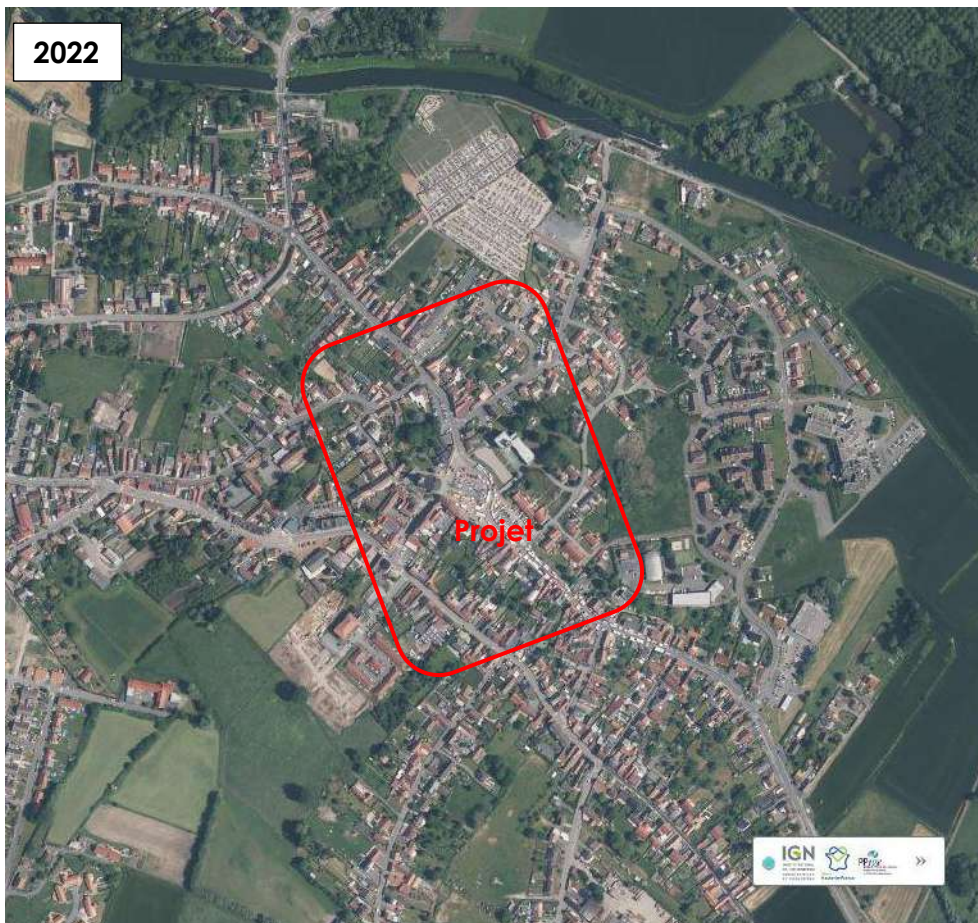
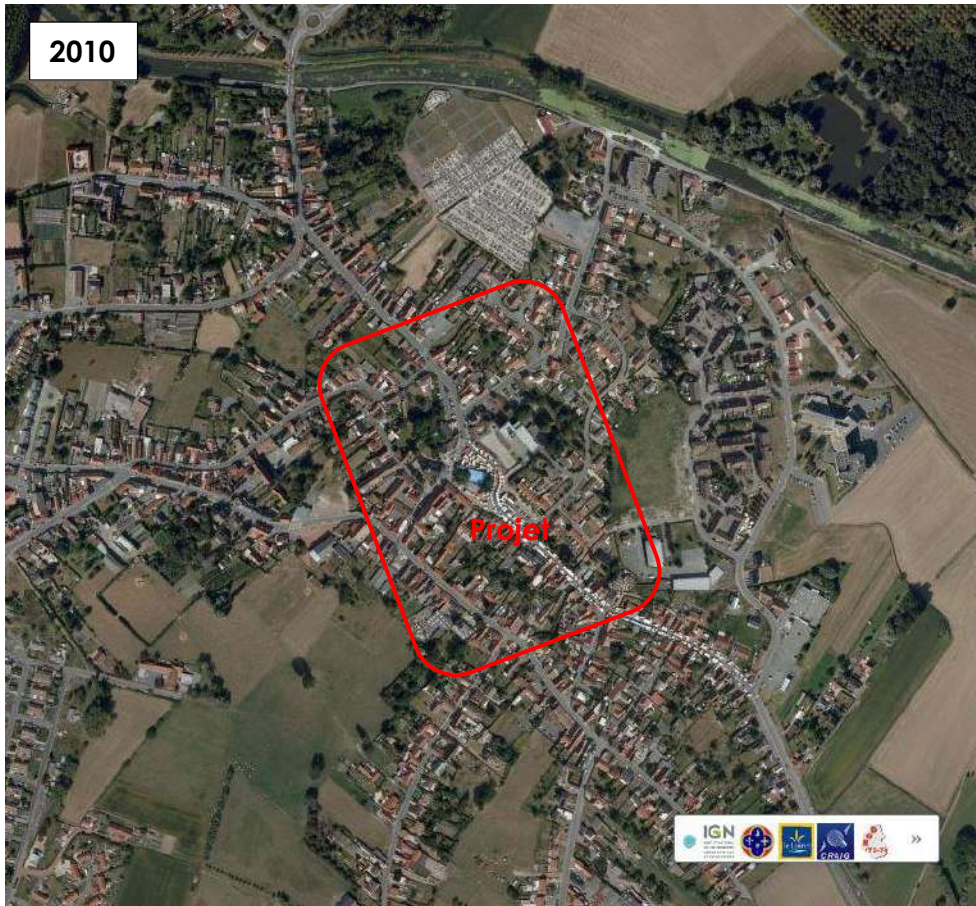
*Les photographies aériennes montrent bien l'urbanisation dans le secteur de Lallaing.*

*Le projet n'engendrera pas de modification de l'environnement du site.*

Figure 3 : Photographies aériennes anciennes éloignées







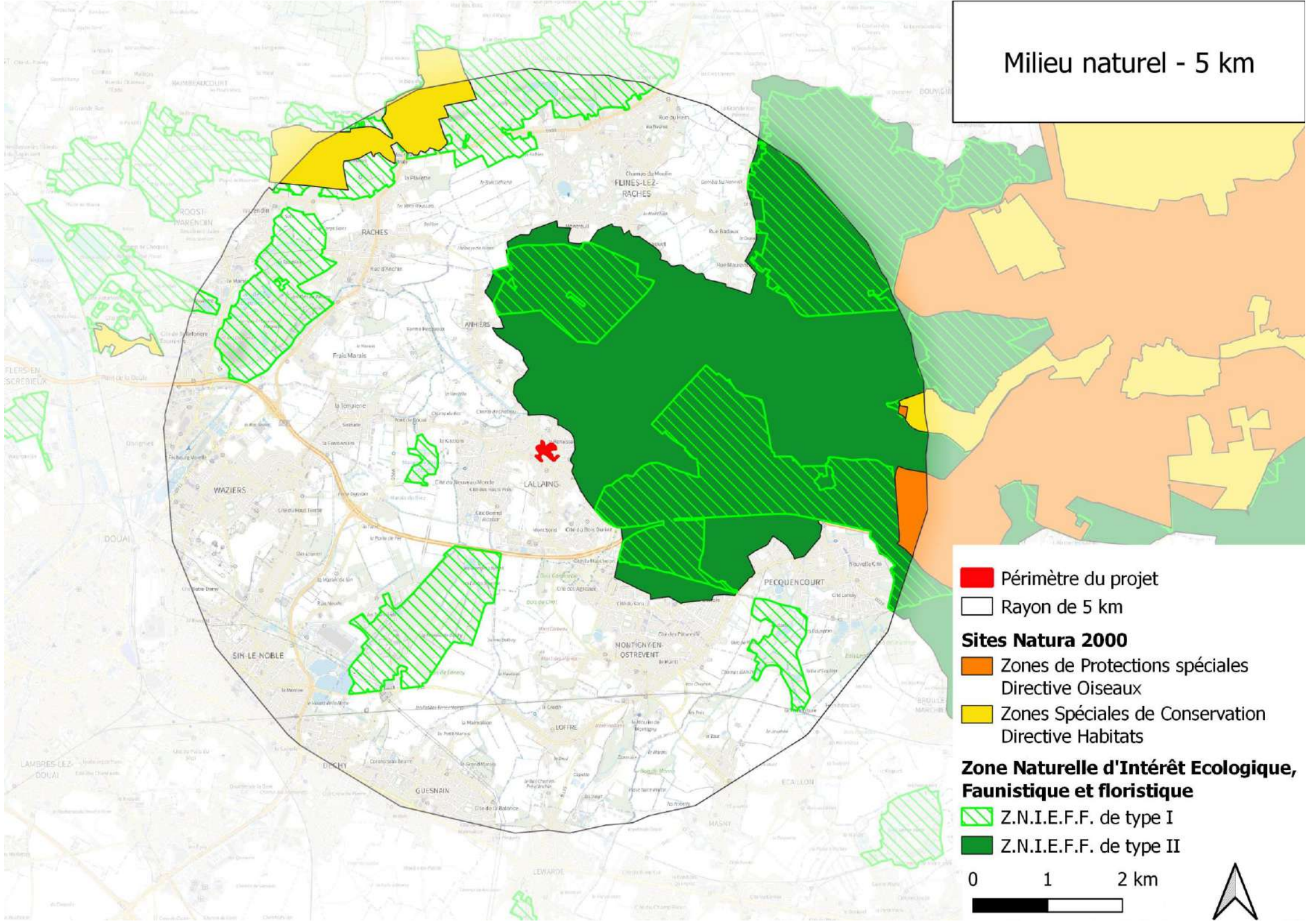


## Annexe 5 : Carte du projet par rapport aux sites Natura 2000


Aucune zone d'intérêt écologique n'est présente sur l'emprise du projet mais une ZNIEFF de type 2 est présente à proximité du projet, à une distance de 360 m. Plusieurs, au nombre de 11, ZNIEFF de type I se trouvent dans un rayon de 5 km, la plus proche se trouve à une distance de 950 m.

Le projet est éloigné des sites Natura 2000 d'au moins 4 km.

# Milieu naturel - 5 km



 Périmètre du projet

 Rayon de 5 km

### Sites Natura 2000

 Zones de Protections spéciales Directive Oiseaux

 Zones Spéciales de Conservation Directive Habitats

### Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et floristique

 Z.N.I.E.F.F. de type I

 Z.N.I.E.F.F. de type II

0 1 2 km





## PARTIE 2. Annexes volontairement transmises

## Annexe 6 : Description du projet

### ❖ **Objectif du projet :**

Le projet consiste en l'aménagement des espaces publics de la place Jean-Jaurès, des abords de l'hôtel de ville et de la rue Joseph Morel sur la commune de Lallaing (59).

Le site est aujourd'hui largement utilisé pour le stationnement. La route départementale divise cet espace avec les douves de l'hôtel de ville au nord et le front bâti ancien au sud. Bien que cette place soit reliée aux autres rues commerçantes, le site manque d'une composition urbaine harmonieuse.

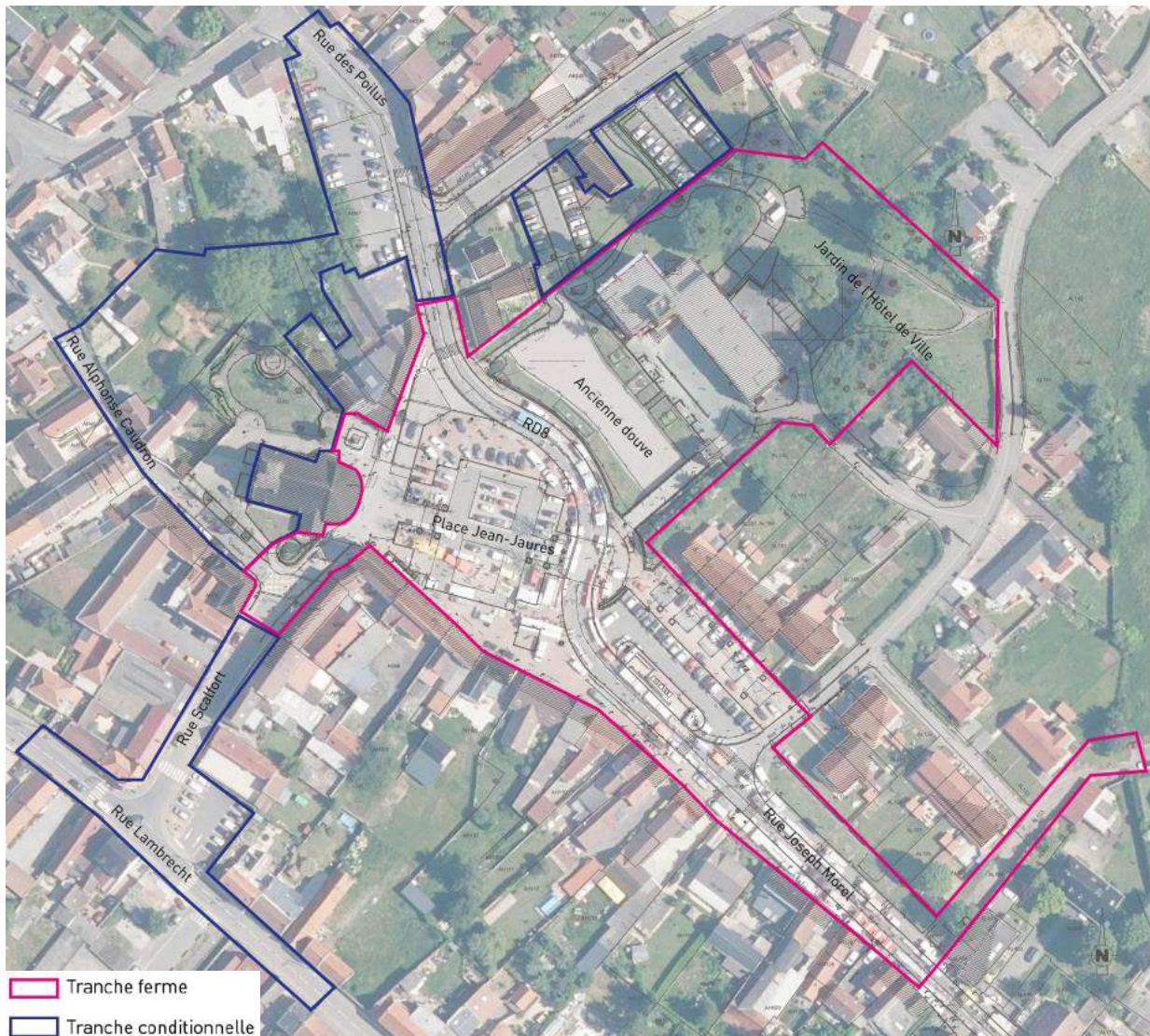
Le réaménagement de la place Jean Jaurès, des abords de l'Hôtel de Ville et de la rue Joseph Morel s'appuie sur plusieurs objectifs :

- Mettre en valeur et créer une synergie entre les bâtiments majeurs de la place : l'Hôtel de Ville, l'église et les commerces ;
- Faire ressortir l'histoire du site liée à l'eau ;
- Repenser la place piétonne pour lui donner des espaces plus confortables ;
- Faciliter l'accessibilité des commerces et prévoir leur extension temporaire sur l'espace public ;
- Conforter et augmenter la nature et la biodiversité en ville ;
- Améliorer le stationnement.

Les aménagements consistent en la réorientation de la départementale, la création d'un paysage de parvis-jardin, la valorisation de l'espace aux piétons ainsi qu'en l'aménagement d'aires de stationnements végétalisés. Ces solutions permettent d'offrir une nouvelle connexion des commerces, de donner plus d'espace au végétal et à l'eau et de mettre en valeur l'histoire de la ville.

La création de ces aménagements se fera en deux étapes. La figure ci-dessous met en évidence une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Ce présent cas par cas a pour but d'analyser les places de stationnements sur l'ensemble du projet.





Ainsi, l'objectif du projet consiste à réenchanter le cœur de bourg en donnant une place plus importante aux piétons et à la nature. L'objectif principal est de développer et redynamiser le cœur bourg de Lallaing.

### ❖ Description sommaire du projet :

#### **A/ Dans sa phase travaux**

L'aménagement de la place Jean-Jaurès et de ses abords sera réalisée sur un terrain existant, dont la superficie de l'emprise totale est d'environ 27 000 m<sup>2</sup>, soit 2,7 ha.

Les travaux consistent en la réalisation de structure de chaussée en enrobé, d'accotement en béton, de travaux de réseaux (dévoisement et effacement de réseaux, gestion des eaux pluviales) et d'un projet de fontainerie.

Les travaux feront intervenir des engins de chantier pour une durée estimée à 12 mois.

## B/ Dans sa phase exploitation

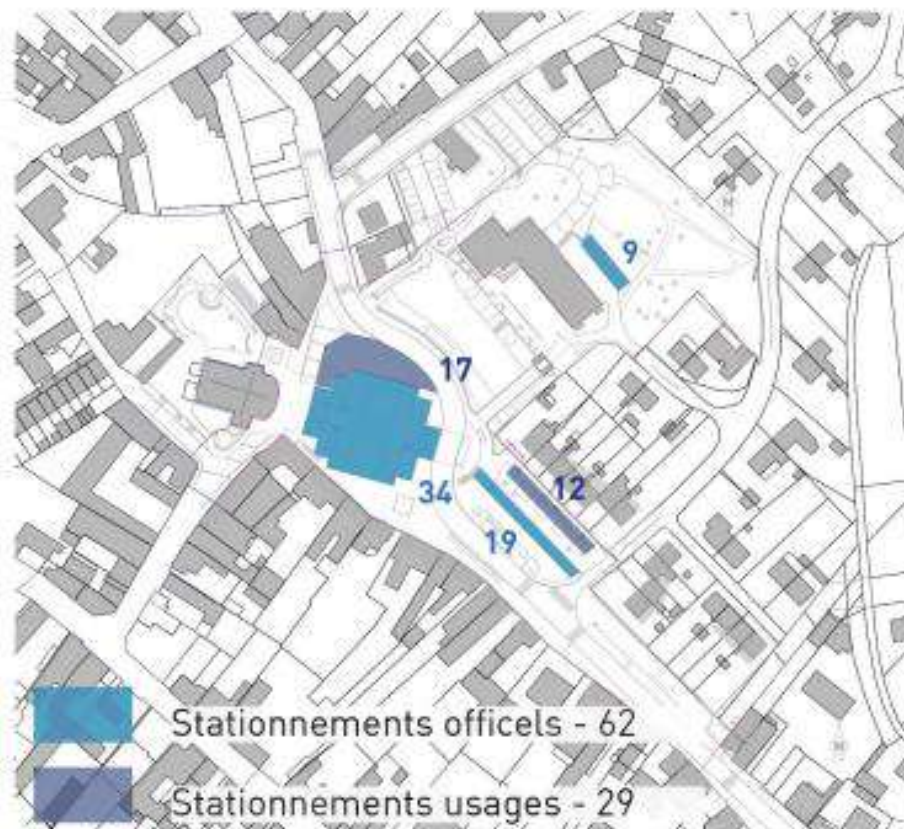
L'exploitation du site ne comporte pas de phase particulière. Il se caractérise par l'entretien des espaces verts et l'entretien des aménagement urbains. Les prestations seront réalisées par les services municipaux.

Concernant les places de parkings, le stationnement actuel comprend 91 places. Dans la tranche ferme, l'aménagement va créer 11 places de parkings supplémentaires au niveau du jardin de la mairie, à la limite Est du site du projet, et 74 places de parkings seront réaménagées. Ainsi, le projet en tranche ferme comprend 85 places de parkings ouverts au public. Toutes les grandes poches de parking sont désimperméabilisées, réorganisées et végétalisées.

Dans la tranche conditionnelle, 89 places de parkings sont prévues. Cette offre de stationnement peut être revue à la baisse, en fonction des besoins futurs. Sur cette base, l'offre de stationnement total est de 174 places.

La figure ci-dessous, présente la stationnement actuel et l'offre de stationnement de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle.

### Stationnement actuel - 91 places







## Annexe 7 : Plan de plantation et analyse des enjeux pour les arbres abattus.

Le réaménagement du centre bourg de Lallaing et des abords de la mairie prévoit d'abattre cinq (5) arbres.

Ci-dessous, le plan de plantation reprenant les cinq arbres à abattre, les quarante (40) arbres conservés et les cent dix-huit (118) arbres plantés. Les photos permettent d'agrémenter le plan et de donner une description aux arbres afin de connaître s'il y a un enjeu sur la faune. Grâce aux photos, nous pouvons évaluer l'âge des arbres et leur essence, ce qui permettra de définir le niveau d'accueil de la biodiversité.

Une étude phytosanitaire des arbres à abattre sera réalisé fin août.

Nous sommes conscients du potentiel impact sur la faune. Cependant, nous ne pouvons pas éviter leur abattage, vous trouverez une justification pour chacun d'entre eux dans les pages suivantes. C'est pourquoi, des mesures compensatoires sont mise en place. Nous prévoyons de replanter 118 arbres à proximités des arbres abattus.



# LÉGENDE

## Secteurs

- Tranche ferme
- Tranche conditionnelle

## Revêtements de sol

- Enrobé
- Enrobé beige
- Pavé granit/grès de récupération  
Finition scié
- Béton érodé trottoir
- Sol souple
- Stabilisé
- Fontaine
- Pavés drainants
- Pierre escalier

## Végétation

- Fosse en long  
4.0 x 1.9 x 1.2 (9m3 mini.)
- Fosse arbre et cépées  
2 x 2 x 1.5 (6m3 mini.)
- Fosse terre pierre arbre et cépées  
2.5 x 2.5 x 1.5 (9.4m3 mini.)
- Arbre existant
- Arbre projet
- Cépée projet
- Arbre abattu
- Haie champêtre  
Profondeur des fosses : 50cm
- Noue  
Profondeur des fosses : 50cm
- Pelouse  
Profondeur des fosses : 20cm
- Prairie  
Profondeur des fosses : 20cm
- Massif arbustif  
Profondeur des fosses : 50cm
- Massif de couvre-sols 1  
Profondeur des fosses : 50cm
- Massif de couvre-sols 2  
Profondeur des fosses : 50cm

## AMENAGEMENT DU COEUR DE BOURG PLACE JEAN JAURES ET ABORDS DE LA MAIRIE

PLAN PROJET D'ENSEMBLE (TF)

### MAÎTRE D'OUVRAGE :



Mairie de Lallaing  
Place Jean Jaures  
59167 Lallaing

### MAÎTRISE D'ŒUVRE :

ARCHITECTE-PAYSAGISTE : mandataire



Jean-Marc GAULIER architecte et paysagiste  
3 rue Edme Frémy - 78 000 Versailles  
Tél. : 01 39 53 14 35 - Fax : 01 39 49 46 23  
axp@urbicus.fr - www.urbicus.fr

IRIS CONSEIL : co-traitant



679 avenue de la République  
59000 Lille  
Tel : 03 28 38 00 44

<b>PRO</b> PHASE	<b>U R B</b> EMETTEUR	<b>1.2</b> N° PLAN	<b>A</b> SECTEUR	<b>DATE REMIS : JUILLET 2022</b> ECHELLE : 1:500
CODE PROJET : LAL_CTV_395		CHEMIN :-		

Indice	Date	Objet de l'indice	Auteur
A	29/07/22	Création	A.G





**Arbre n°1 et n°2 :**

Les arbres n°1 et n°2 se trouvent à l'entrée Est de la place Jean-Jaurès.



Ce sont des platanes entretenus et élagués régulièrement par la commune. Ils semblent jeunes car ils ne présentent aucune cavité ni fissure, l'écorce est lisse. En l'absence de cavité et de fissure, nous pouvons supposer que les chiroptères et les espèces d'avifaune, comme la Choucas des tours, ne peuvent pas venir nicher.

Le système racinaire semble maîtrisé et dirigé dans une fosse de plantation. Le pied des arbres est essentiellement goudronné, peu d'eau peut s'infiltrer.

L'enjeu semble faible.

### **Arbre n°3 :**

L'arbre n°3 se trouve à l'entrée Nord-Ouest de la place Jean-Jaurès, en face de l'église.



C'est un platane entretenu et élagué régulièrement par la commune. Il semble jeune car il ne présente aucune cavité ni fissure, l'écorce est lisse. En l'absence de cavité et de fissure, nous pouvons supposer que les chiroptères et les espèces d'avifaune, comme la Choucas des tours, ne peuvent pas venir nicher.

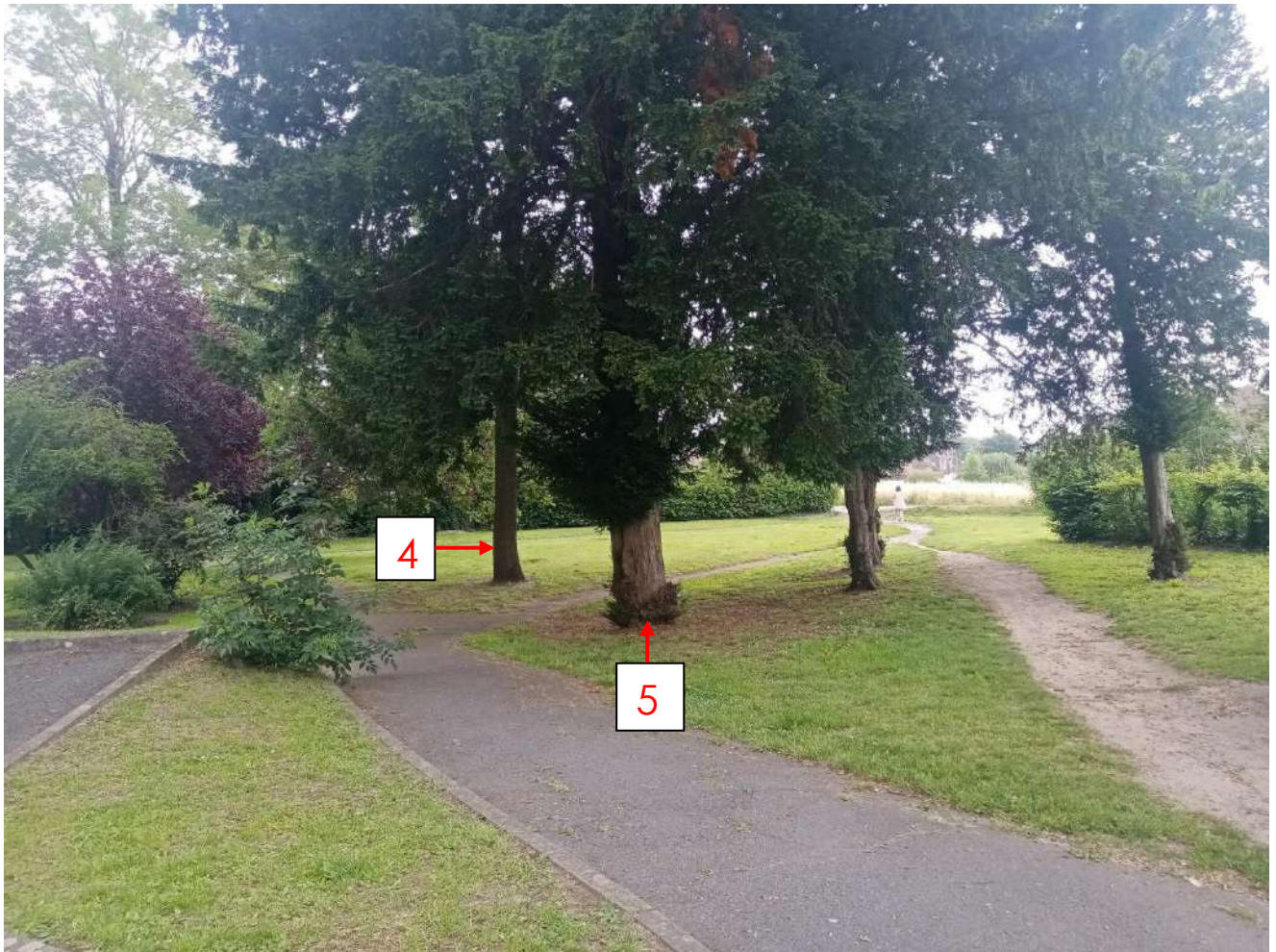
Le système racinaire semble maîtrisé et dirigé dans une fosse de plantation. Le pied de l'arbre est essentiellement goudronné, peu d'eau peut s'infiltrer.

L'enjeu semble faible.



**Arbres n°4 et n°5 :**

Les arbres n°5 et n°6 se trouvent dans le jardin à l'Est de l'hôtel de ville.

**Description des arbres :**

Les arbres n°4 et n°5 sont des conifères.

Par la taille de son tronc, nous pouvons supposer que le n°4 est un jeune conifère et que le n°5 est un vieux conifère. Les conifères offrent moins de cavités pour nicher, parce que leur bois ne présente que peu de cavités naturelles. De plus les aiguilles sont généralement moins appréciées par les chiroptères et les oiseaux que les feuillus. En l'absence de cavité et de fissure, nous pouvons supposer que les espèces ne viennent pas se nicher.

**Justification sur la nécessité d'abattre ces conifères :**

Un nouveau parking sera créé à l'entrée du parc, à droite de la photo. L'accès pompier se fera en passant par ce nouveau parking. Afin de respecter la largeur minimale réglementaire, ces arbres doivent être abattus.

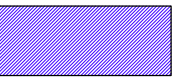


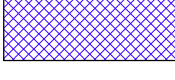
L'enjeu semble faible.

*Ainsi, les arbres abattus n'offrent pas de possibilités aux espèces des chauves-souris et des oiseaux pour se nicher. L'enjeu sur la biodiversité est défini comme faible.*

## Annexe 8 : Plan des ouvrages projetés.





	Parking drainants
	Bassin d'infiltration
	Noue d'infiltration
	Structure de stockage



## Annexe 9 : Caractérisation de zone humide aux abords de la mairie.

# PROJET D'AMENAGEMENT DU CŒUR DE BOURG

Commune de Lallaing (59)

Etude de caractérisation de zone humide

Rapport final

Dossier 22064015  
12/07/2022



réalisé par

Auddicé Biodiversité  
ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin

03 27 97 36 39

# Projet d'aménagement du Cœur de Bourg



Commune de Lallaing (59)

Etude de caractérisation de zone humide

Rapport final

Ville de Lallaing

Version	Date	Description
Rapport final	12/07/2022	Rapport complet

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Morel Jean-Benoît – Ingénieur écologue	11/07/2022	
Validation	Busschaert Thomas – Responsable du service Biodiversité	12/07/2022	



## TABLE DES MATIERES

---

<b>CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE.....</b>	<b>4</b>
1.1 Localisation du site d'étude.....	5
1.2 Situation par rapport aux zones à dominante humide .....	6
1.3 Géologie.....	7
1.4 Objectifs de l'étude et contexte règlementaire .....	8
<b>CHAPITRE 2. METHODOLOGIE ET RESULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN .....</b>	<b>9</b>
2.1 Méthodologie d'étude.....	10
2.1.1 Critère pédologique .....	10
2.1.2 Critère flore / habitat.....	12
2.2 Résultats des investigations .....	13
2.2.1 Critère pédologique .....	13
2.2.2 Critère flore / habitat.....	16
<b>CHAPITRE 3. CONCLUSION .....</b>	<b>18</b>
3.1 Critère pédologique.....	19
3.2 Critère flore / habitat .....	19

## LISTE DES CARTES

---

<b>Carte 1.</b>	Localisation du site d'étude (extrait Géoportail) .....	5
<b>Carte 2.</b>	Situation par rapport aux zones à dominantes humides.....	6
<b>Carte 3.</b>	Contexte géologique .....	7
<b>Carte 4.</b>	Localisation des sondages pédologiques .....	11

# CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE

## 1.1 Localisation du site d'étude

Les secteurs concernés par le projet se situent sur la commune de Lallaing dans le département du Nord.

Le projet concerne l'aménagement du cœur de bourg place Jean Jaurès et 3 secteurs de faible surface sont concernés par la présente étude :

- Un secteur au niveau du futur parking,
- Un secteur au niveau des futurs jeux pour enfants,
- Un secteur au niveau de l'aménagement des abords de la mairie.

Ces secteurs sont actuellement occupés par des espaces verts (pelouse tondue intensivement et plantations arborées ou arbustives).



Carte 1. Localisation du site d'étude (extrait Géoportail)



## 1.2 Situation par rapport aux zones à dominante humide

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie, ont été répertoriées les enveloppes des zones à dominante humide cartographiées au 25 000<sup>ème</sup>.

Ce recensement n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité. Il permet néanmoins de signaler la présence potentielle d'une zone humide.



**Carte 2.** Situation par rapport aux zones à dominantes humides

***Les secteurs d'étude ne sont pas identifiés comme « zone à dominante humide » dans le SDAGE Artois-Picardie.***

## 1.3 Géologie

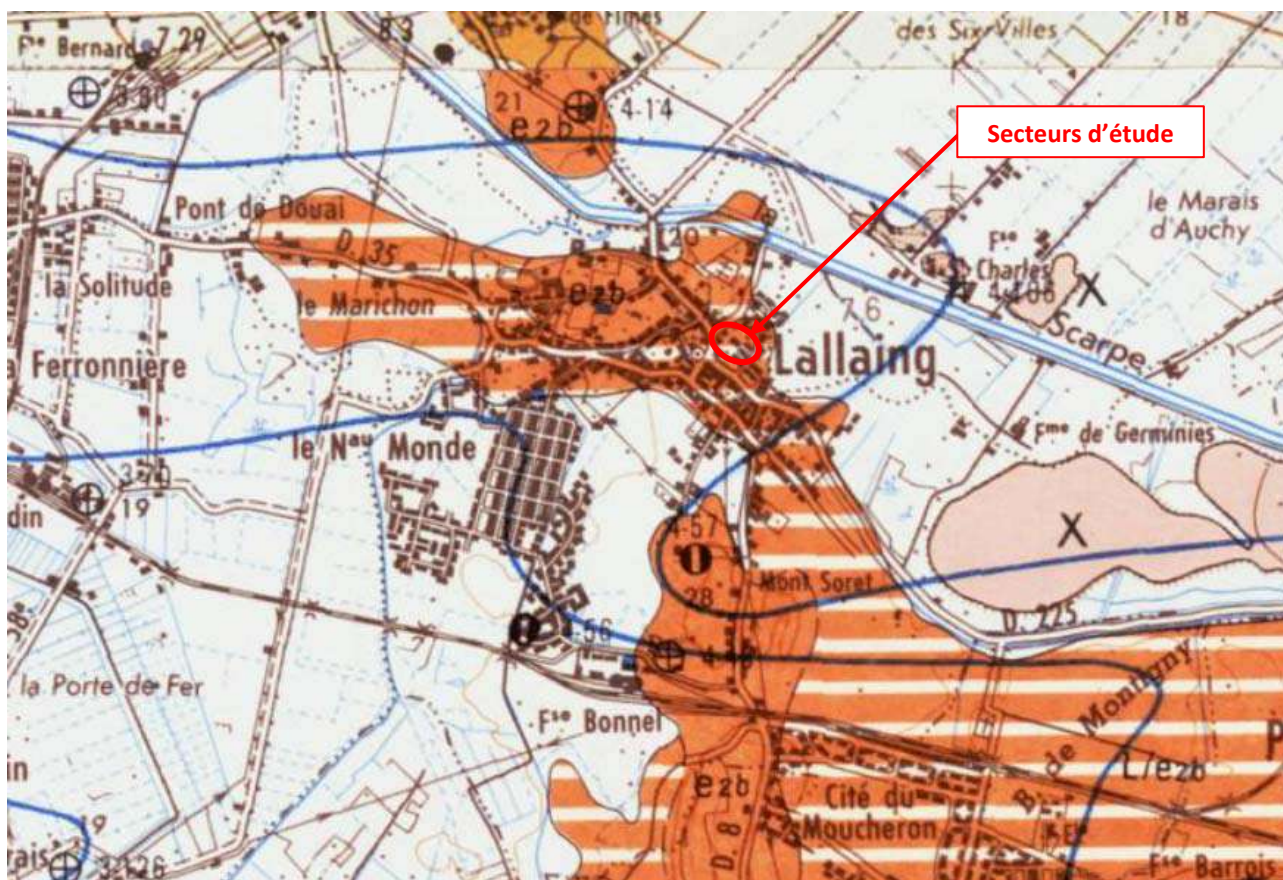
D'après la carte géologique de Douai, le site d'étude repose sur des limons de lavage ou limons quaternaires sur sables de Grandglise (L/e2b).

A l'exclusion des alluvions, les limons recouvrent l'ensemble de la couverture quaternaire qui masque la quasi-totalité des formations tertiaires et secondaires.

On y distingue :

- des limons récents ou limons de lavage que l'on trouve au pied des pentes et au fond des vallons secs ;
- des limons plus anciens, dits limons pléistocènes, dont la composition, très diverse, est fonction de la nature du sous-sol. Deux horizons lithologiques peuvent parfois s'y distinguer : une couche supérieure décalcifiée et brune (terre à briques, exploitée en particulier à Esquerchin) surmontant un limon jaune clair (ergeron) qui contient, lorsque cette formation repose sur la craie, des nodules crayeux et de nombreux silex.

Ce limon est plus sableux dans la partie nord-est de la feuille où il repose sur des sables tertiaires. Il est alors, très souvent, difficile de le distinguer des alluvions de la Scarpe.



Carte 3. Contexte géologique

## 1.4 Objectifs de l'étude et contexte réglementaire

---

*Le présent document a pour objet de définir le caractère humide ou non du secteur d'étude, au regard des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la définition des zones humides.*

**La loi portant création de l'Office français de la biodiversité, qui est paru au JO (26/07/19), reprend dans son article 23 la rédaction de l'article L. 211-1 du code de l'environnement portant sur la caractérisation des zones humides, afin d'y introduire un "ou" qui restaure le caractère alternatif des critères pédologique et floristique.**

**Ainsi désormais l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 février 2017 n'a plus d'effet, de même que la note technique du 26 juin 2017 devenue caduque.**

Au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Critère « végétation » qui, si elle existe, est caractérisée :
  - soit par la dominance d'espèces indicatrices de zones humides (listées en annexe de cet arrêté et déterminées selon la méthodologie préconisée) ;
  - soit par des communautés d'espèces végétales («habitats»), caractéristiques de zones humides (également listées en annexe de cet arrêté) ;
- Critère « sol » : sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de cet arrêté et identifiés selon la méthode préconisée.



## **CHAPITRE 2. METHODOLOGIE ET RESULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN**

## 2.1 Méthodologie d'étude

### 2.1.1 Critère pédologique

Le critère pédologique destiné à définir une zone humide doit être évalué par la réalisation de sondages pédologiques à la tarière à main ou autre moyen approprié, répartis sur l'ensemble du secteur d'étude. Ces sondages permettent d'extraire des carottes de sol qui sont ensuite examinées.

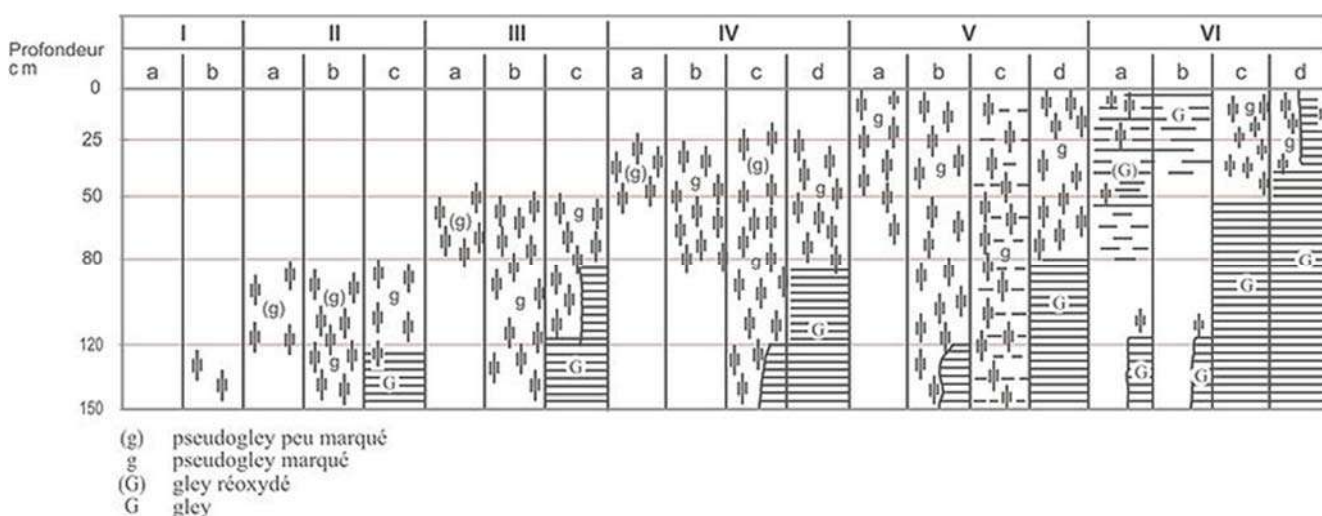
La présente expertise fait référence à la liste des types de sols, donnée en annexe 1.1.1. de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 qui suit la nomenclature des sols reconnue actuellement en France, c'est-à-dire celle du *Référentiel pédologique de l'Association Française pour l'Etude des Sols* (D. BAIZE et M.C. GIRARD, 1995 et 2008).

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou d'horizons réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou d'horizons rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou d'horizons rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et d'horizons réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

*NB : un horizon est qualifié de rédoxique dès lors qu'il présente des traits rédoxiques supérieurs à 5% de recouvrement.*

Si l'une de ces caractéristiques est présente, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation.





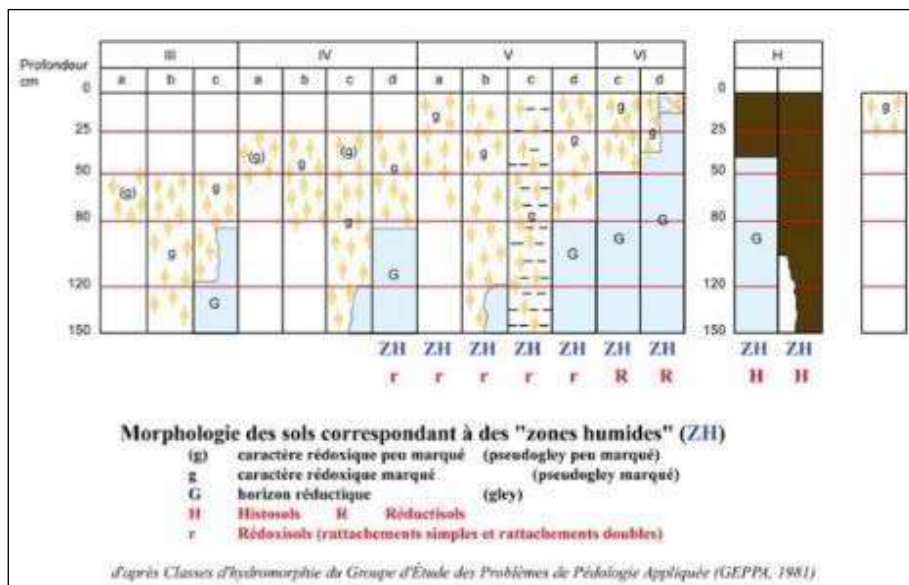


Figure 1. Illustration des caractéristiques des sols de zones humides

Les sondages à la tarière ont été réalisés le **07 juillet 2022** afin de répondre aux modalités énoncées à l'annexe 1 de l'Arrêté du 24 juin 2008. La prospection des sols a consisté en la réalisation de **3 sondages** à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur de 1,20 m.

Les sondages ont été géographiquement localisés selon la figure ci-dessous :



Carte 4. Localisation des sondages pédologiques

## 2.1.2 Critère flore / habitat

La méthodologie employée est celle définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la délimitation des zones humides.

Dans un premier temps, les différents habitats sont caractérisés et rapportés au code Corine Biotope. L'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats caractéristiques de zones humides (notés H. dans l'annexe 2.2) ou en partie caractéristique de zones humides (notés p. dans l'annexe 2.2). Concernant les habitats en partie caractéristique de zones humides, un examen précis de la végétation doit être réalisé.

Concernant les habitats en partie caractéristique de zone humide, sur chaque placette globalement homogène du point de vue de la végétation, le pourcentage de recouvrement des espèces a été estimé de manière visuelle, par ordre décroissant. A partir de cette liste a été déterminée la liste des espèces dominantes (espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulé permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la végétation, et espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %).


Le caractère hygrophile de ces espèces dominantes a ensuite été examiné (sur la base de la liste des espèces indicatrices de zones humides figurant en annexe du même arrêté), afin de déterminer si la végétation peut être qualifiée d'hygrophile (cas si au moins la moitié des espèces dominantes sont indicatrices de zones humides).



**L'étude floristique a été réalisée début juillet 2022. Cette période est propice pour un inventaire de la flore et une caractérisation des habitats.**





## 2.2 Résultats des investigations

### 2.2.1 Critère pédologique

Profil n°1	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 50 cm	<p>Horizon de remblais sablo-limoneux hétérogène + nombreux gravats (débris de brique, craie...)                      Absence d'horizons rédoxique ou réductique.</p> 
50 cm	Refus de sondage (gravats).
<p><b>Conclusion</b> : Zone remaniée / remblayée. Sol sans horizon rédoxique jusque 50 cm de profondeur puis refus de sondage du fait des gravats.</p> <p><b>(Classe de sol I, II ou III (voir figure 1) – Sol non caractéristique de zone humide)</b></p> <p><b>Zone remaniée / remblayée. Critère pédologique non / peu adapté.</b></p>	

Profil n°2	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 60 cm	<p>Horizon de remblais limono-sableux hétérogène + nombreux gravats (débris de brique, craie...)                      Absence d'horizons rédoxique ou réductique.</p> 
60 – 100 cm	<p>Horizon limoneux.                      Absence d'horizons rédoxique ou réductique.</p>
100 – 120 cm	<p>Horizon limoneux à limono-argileux.                      Horizon rédoxique peu marqué. Absence d'horizon réductique.</p> 
<p><b>Conclusion</b> : Zone remaniée / remblayée. Sol avec horizon rédoxique débutant à 100 cm de la surface du sol et qui s'intensifie légèrement en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m.</p> <p><b>(Classe de sol IIb (voir figure 1) – Sol non caractéristique de zone humide)</b></p> <p><b>Zone remaniée / remblayée. Critère pédologique non / peu adapté.</b></p>	

Profil n°3	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 90 cm	<p>Horizon de remblais limono-sableux à limoneux hétérogène + quelques gravats.                      Absence d'horizons rédoxique ou réductique.</p> 
90 – 120 cm	<p>Horizon limoneux à limono-argileux + quelques gravats.                      Horizon rédoxique peu marqué à assez marqué à répartition hétérogène. Absence d'horizon réductique.</p> 
<p><b>Conclusion</b> : Zone remaniée / remblayée. Sol avec horizon rédoxique débutant à 90 cm de la surface du sol et qui s'intensifie légèrement en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m.</p> <p><b>(Classe de sol IIb (voir figure 1) – Sol non caractéristique de zone humide)</b></p> <p><b>Zone remaniée / remblayée. Critère pédologique non / peu adapté.</b></p>	



## 2.2.2 Critère flore / habitat

En dehors du secteur artificialisé présent à proximité du sondage pédologique n°3, les secteurs concernés par la présente étude sont occupés par des espaces verts qui se rapportent aux codes Corine Biotope 85.2 (« Petits Parcs et square citadins ») et/ou 85.12 (« Pelouses de parcs »). **Ces habitats ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.**

Ces espaces verts sont occupés par :

- Des espaces de pelouse tondue intensivement avec le Ray-grass commun (*Lolium perenne*), le Pâturin annuel (*Poa annua*), la Fétuque rouge (*Festuca rubra*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*), le Pissenlit (*Taraxacum sect. Ruderalia*), le Plantain majeur (*Plantago major*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), la Brunelle commune (*Prunella vulgaris*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)...
- Diverses plantations arborées ou arbustives isolées ou sous forme de haies : Charme commun (*Carpinus betulus*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Hêtre pourpre (*Fagus sylvatica f. purpurea*)...

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'y a été inventoriée.

**Les espaces verts du site d'étude ne sont donc pas caractéristiques de zone humide.**





**Vue sur le secteur du sondage pédologique n°3**

## CHAPITRE 3. CONCLUSION



## 3.1 Critère pédologique

**Le site d'étude a été largement remanié / remblayé et le sol présente une texture limoneuse à limono-sableuse à sablo-limoneuse hétérogène contenant de nombreux gravats.**

Sur les 3 sondages réalisés au sein du site d'étude :

- 1 sondage n'a pu être réalisé que jusque 50 cm de profondeur du fait des gravats (refus de sondage). Ce sondage ne présente aucun horizon rédoxique ou réductique jusque 50 cm de profondeur. Ceci nous amène donc normalement dans les classes de sol I, II ou III qui ne sont pas caractéristiques de zone humide.
- 2 sondages présentent un horizon rédoxique débutant de 90 à 100 cm de la surface du sol et qui s'intensifie légèrement en profondeur sans apparition d'un horizon réductique jusque 1,2 m. Ceci nous amène donc normalement dans la classe de sol IIb qui n'est pas caractéristique de zone humide.

**Le critère pédologique est peu adapté pour les sols remaniés / remblayés car les horizons rédoxiques rencontrés sont souvent liés aux remblais et ne représentent pas des conditions naturelles (cas des anthroposols).**

**Cependant, dans le cas présent, aucun sondage réalisé ne se rapporte à une classe de sol de zone humide.**

**D'un point de vue pédologique, le site d'étude n'est pas une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.**

## 3.2 Critère flore / habitat

En dehors des quelques secteurs imperméabilisés / artificialisés (cheminement...), le site d'étude est occupé par des espaces verts qui se rapportent aux codes Corine Biotope 85.2 (« Petits Parcs et square citadins ») et/ou 85.12 (« Pelouses de parcs ») et qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'y a été inventoriée.

**D'un point de vue flore / habitat, le site d'étude n'est pas une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.**

### Synthèse

***Sur la base de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, nous pouvons conclure que le site d'étude n'est pas une zone humide.***